

Formulaire d'inscription 2022/2023

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance :

Tél privé : - **Tél portable** :

Email :

Le formulaire est à compléter, accompagné du règlement (inscription au cours + carte de membre 2022/2023)

Je fournis également un certificat médical, dans le cas contraire le Centre socio culturel décharge de toutes responsabilités.

SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023			Carte de membre 2022/2023 <i>Adhésion OBLIGATOIRE</i>	Habitant hors Sarre-Union	Habitant de Sarre-Union	TOTAL
YOGA	LUNDI de 18h00 à 19h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 8€ individuelle OU <input type="checkbox"/> 10€ familiale	<input type="checkbox"/> 70 € - Carte de 10 séances	<input type="checkbox"/> 66,50 € - Carte de 10 séances	
	LUNDI de 19h30 à 20h45	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	
TAI CHI	MARDI de 19h30 à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 8€ individuelle OU <input type="checkbox"/> 10€ familiale	<input type="checkbox"/> 70 € - Carte de 10 séances	<input type="checkbox"/> 66,50 € - Carte de 10 séances	
				<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	
SOPHROLOGIE	JEUDI de 18h30 à 19h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 8€ individuelle OU <input type="checkbox"/> 10€ familiale	<input type="checkbox"/> 70 € - Carte de 10 séances	<input type="checkbox"/> 66,50 € - Carte de 10 séances	
				<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	
QI GONG	JEUDI de 20h à 21h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 8€ individuelle OU <input type="checkbox"/> 10€ familiale	<input type="checkbox"/> 70 € - Carte de 10 séances	<input type="checkbox"/> 66,50 € - Carte de 10 séances	
				<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	<input type="checkbox"/> 170 € - Inscription annuelle	

Règlement de la totalité (activité + carte de membre) :

Règlement en 2 fois (activité + carte de membre) :
Pour le paiement en 2 fois : nous vous demandons de nous établir **obligatoirement les 2 chèques lors de l'inscription (en divisant la somme par 2 + la carte de membre)**, ils seront débités aux dates suivantes :

1^{er} chèque : 01.10.2022
2^{ème} chèque : 01.01.2023

Informations

Les cartes de 10 séances : elles sont valables de septembre 2022 à juin 2023, aucun report sur l'année suivante n'est possible.

Le remboursement des activités n'aura pas lieu sauf contre-indication médicale (sur présentation d'un justificatif nécessitant un arrêt de l'activité), mutations professionnelles hors du département, cas de force majeure, ou décision du CSC de supprimer l'atelier. Le CSC de Sarre-Union s'engage à assurer les séances pour tous les ateliers dont il a la responsabilité.

Il se réserve le droit de supprimer un atelier si le nombre de participants est insuffisant, de modifier les horaires ou de changer les salles d'activités selon les impératifs exceptionnels de fonctionnement.